

## HONORAIRES FIDAL - INVESTISSEURS DTD - DEFENSE CIVILE ET/OU PENALE

Nombre de clients	Montant souscription au produit DTD	Honoraires assistance pénale			Honoraires assistance civile			
		Honoraires Fixes	Honoraires Variables	Provision sur Honoraires à verser à la signature de la lettre de mission	Honoraires Fixes	Honoraires Variables	Provision sur honoraires à verser à la signature de la lettre de mission	Provision sur frais de procédure à verser à la signature de la lettre de mission
moins de 200 clients inclus	- 10 K€ inclus	400 € HT / 480 € TTC	0	270 € TTC	800 € HT / 960 € TTC	0%	480 € TTC	100 €
	10 à 30 K€ inclus	550 € HT / 660 € TTC	7%	390 € TTC	1000 € HT / 1200 € TTC	7%	600 € TTC	100 €
	+ 30 K€	700 € HT / 840 € TTC	7%	450 € TTC	1500 € HT / 1800 € TTC	7%	900 € TTC	100 €
de 200 à 500 clients inclus	- 10 K€ inclus	350 € HT / 420 € TTC	0	270 € TTC	700 € HT / 840 € TTC	0%	480 € TTC	100 €
	10 à 30 K€ inclus	500 € HT / 600 € TTC	7%	390 € TTC	900 € HT / 1080 € TTC	7%	600 € TTC	100 €
	+ 30 K€	650 € HT / 780 € TTC	7%	450 € TTC	1400 € HT / 1680 € TTC	7%	900 € TTC	100 €
Plus de 500 clients	- 10 K€ inclus	300 € HT / 360 € TTC	0	270 € TTC	600 € HT / 720 € TTC	0%	480 € TTC	100 €
	10 à 30 K€ inclus	450 € HT / 540 € TTC	7%	390 € TTC	800 € HT / 960 € TTC	7%	600 € TTC	100 €
	+ 30 K€	600 € HT / 720 € TTC	7%	450 € TTC	1300 € HT / 1560 € TTC	7%	900 € TTC	100 €

TVA 20 %

TVA 20 %

TVA 20 %

TVA 20 %

Ces tarifs s'entendent hors frais de déplacement et frais de procédure ( frais de greffe, frais d'huissier ....)

En cas de souscription au produit DTD sur plusieurs années, nos honoraires sont calculés sur la base du montant de votre investissement le plus important et non pas en additionnant vos investissements.

Toute lettre de mission civile est à retourner paraphée sur chaque page, signée en dernière page avec la mention "bon pour acceptation" accompagnée de deux chèques libellés à l'ordre de FIDAL:

- Un premier chèque de provision correspondant à la moitié des honoraires environ.
- Un second chèque de 100 € correspondant à la provision à valoir sur les frais qui seront avancés par le cabinet FIDAL

Toute lettre de mission pénale est également à retourner paraphée sur chaque page, signée en dernière page avec la mention "bon pour acceptation" accompagnée d'un chèque du montant de la provision réclamée correspondant à la moitié des honoraires environ.

Les personnes choisissant de mandater le cabinet FIDAL pour le civil et le pénal doivent donc adresser trois chèques, deux correspondant aux provisions sur honoraires et un autre correspondant à la provision à valoir sur les frais de procédure.

**Ces documents doivent être retournés à l'adresse suivante:**

*Cabinet FIDAL, Département Règlement des Contentieux  
18, rue Félix Mangini – CS 99172  
69263 LYON Cédex 09*